

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1935)

Heft: 21

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

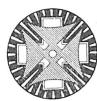
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizer

FILM

*Suisse*RÉDACTRICE EN CHEF
Eva ELIE

OFFIZIELLES ORGAN DES SCHWEIZ. LICHTSPIELTHEATER-VERBANDES, DEUTSCHE UND ITALIENISCHE SCHWEIZ

DIRECTEUR : Jean HENNARD

Redaktionelle Mitarbeit :
Sekretariat des S. L. V.

N° 21

DIRECTION,
RÉDACTION,
ADMINISTRATION :TERREAUX 27
LAUSANNE

TÉLÉPHONE 24.430

Abonnement : 1 an, 6 Fr.
Chèq. post. II 3673

Bericht über die gemeinsame Konferenz

zwischen Delegierten des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes und des Filmverleiher-Verbandes
von Dienstag, den 15. Januar 1935 in Zürich.

Nach langen Bemühungen von Seiten des S. L. V., in den verschiedenen die Kinotheater am meisten tagierenden Gruppen mit dem Verleiher-Verband eine annehmbare Lösung zu finden, ist es nun doch endlich gelungen, die Herren Verleiher zum mindesten zu einer Aussprache zu bringen, die dann auch den beidseitig guten Willen gezeigt hat, nach Möglichkeit zu einer Einigung zu kommen. Herr Dr. Egghard hat am Schluss seiner Einleitungsrede dem Wunsche Ausdruck verliehen, dass zunächst die heutige zwanglose Zusammenkunft ein günstiges Erlebnis zeitigen möge. Hoffen wir nun im Voraus, dass diese Konferenz den Weg vorbereitet habe für eine künftig Hand in Hand-Arbeit der beiden Berufsverbände. Diese Absicht war von Seiten des S. L. V. stets vorhanden, ist aber leider jeweils speziell von den Generalversammlungen des Verleiher-Verbandes negiert wurden.

Von den Problemen, die die beiden Verbände interessierten, sind folgende beidseitig eingehend diskutiert worden :

1. Filmeinkauf durch die Verleiher,
2. Kulturfilm-Abschaltung,
3. Unterstützungsstiftung,
4. Wunderkinos (Schul und Volkskino),
5. Konvention (Interessenvertrag),
6. Schlichtungskommission,
7. Revision der Nachnahmelisten,
8. Minimalpreise für Tonfilmprogramme,
9. Eintrittspräis-Vereinbarungen,
10. Zweischlagerprogramme,
11. Einfuhr italienischer Filme (Tessin).

Herr Dr. Egghard referierte über die unerquicklichen Verhältnisse beim Filmeinkauf und wies darauf hin, dass die Filme trotz der Krise nicht billiger, sondern eher teurer geworden seien. Eine Regelung bezüglich des Filmeinkaufs herbeizuführen, liege nicht in der Macht des Verleiher-Verbandes, weil der Film ein Geschmacksobjekt sei.

Herr Präsident Wyler äusserte sich seinesfalls noch aufschlussreich über das Thema Filmeinkauf. Es sei anzunehmen, dass sich der Uebelstand beim Einkauf in absehbarer Zeit von selbst regulieren werde, wenn die Kino-Einnahmen weiter zurückgehen.

Zur Angelegenheit *Kulturfilmabteilung des S. L. V. und Unterstützungsstiftung* erklärte Herr Dr. Egghard, dass der Film-Verleiher-Verband im Prinzip aus sozialen und humanitären Gründen bereit sei, die Sache im Rahmen des Möglichen zu unterstützen und zu fördern. Diese Zusicherung könnte auch neuerlich abgegeben werden und es sei anzunehmen, dass die einzelnen Verleihfirmen ohne direkten Verbandsbeschluss ihre Filme für diese Wohltätigkeitsmatineen kostenlos zur Verfügung stellen. Immerhin soll dem Verleiher-Verband ein Sitz im Verwaltungsausschuss reserviert werden.

Sekretär Lang bemerkte den Verleiher gegenüber, dass der Präsident des Reichsverbandes anlässlich seines Besuches in Zürich nicht nur von Massnahmen gegen reniente Zahler gesprochen habe, sondern dass er u. a. auch sagte, dass die Verleiher nach Verständigung mit dem Reichsverband den armen Teufeln von Kleinkinobesitzern, die unschuldig in eine missliche Lage gekommen sind, entgegenkommen und sogar Programme liefern zu 30 Mark. Es wäre sehr zu wünschen, wenn auch die schweizerischen Verleiher in dieser Beziehung ein Einsehen hätten.

In Bezug auf die notleidenden Kleinkinos soll dem Verleiherverband eine streng revidierte Liste der einer Reduktion des Minimalpreises würdigen Theaterbesitzer zugestellt werden. Der Vorstand des Verleiher-Verbandes werde dann die Angelegenheit so rasch als möglich behandeln und der Generalversammlung einen Vorschlag unterbreiten.

Betreffend die *Eintrittspräis-Vereinbarungen* erklärte Herr Dr. Egghard, dass der Verleiherverband selbst grösstes Interesse habe, dass die Eintrittspräise auf den verschiedenen Plätzen eingehalten resp. da wo notwendig geregt werden.

Im Weiteren wurde noch diskutiert über das Zweischlagerprogramm, die Einfuhr italienischer Filme im Kanton Tessin und die Karenzfristen.

Zu diesem Thema äusserten sich noch die Herren Eberhardt, Kady, Grossfeld, Wyler und Lösch.

Das Thema *Wanderkinos* gab zu längeren gegenseitigen Auseinandersetzungen

De quelques curiosités, illégismes et autres...

M. X., de « La Tribune de Genève », dont on connaît l'érudition qui se double d'intelligence et de bon sens, déplorait dernièrement que la censure, toutes les censures, se montrassent affligées d'une « incurable myopie ».

En voici un nouvel exemple : On a pu lire, par une lettre de protestation, qu'une jeune fille, accompagnée de ses parents, n'a pu assister à la projection de « Tartarin de Tarascon », ce petit chef-d'œuvre littéraire, qu'on étudie dans les écoles, et dont la transcription cinégraphique n'offrait rien de choquant. La scène de la danse, peut-être... qu'on aurait pu alors supprimer. Mais l'interdit-on devant les baraquas forainés ?... Et, dans la rue, comment d'*« envers »* qui se trémoussent, tressaient, et, surtout l'été, sous des robes transparentes comme des voiles, manquent de tenue et d'austérité !...

A propos de la rue — si l'on veut véritablement protéger la jeunesse — pourquoi laisse-t-on courir des *gosses*, non accompagnés et passé dix heures, les nuits d'*Escalade* ? Il y a des coins d'ombre, certes plus dangereux que l'expédition du tueur de lions !

On a pu lire dans un bien curieux article de la « Cinématographie Française » concernant les films français destinés à la Suisse romande, qu'« nos censures cantonales se révèlent de plus en plus rigoureusement, les sujets scabreux dévraient être, de ce fait, écartés de la production qu'on nous envoie ».

Sans doute. Mais s'il convient de bannir de nos salles de spectacles les films nettement immoraux, il faut aussi pourtant admettre que l'art cinématographique, comme *l'art théâtral, ou pictural, ou sculptural*, n'est pas un cours de catéchisme, ni de morale à doses massives, et qu'il emprunte son intérêt aux cas d'exception, hors de la vie courante. Qu'en retranche la pornographie et l'immoralité montée en épingle, c'est le souhait de tout le monde. Que l'on garde toutefois — si l'on veut que persiste à vivre le cinéma artistique — la juste mesure, celle qui

exclut les fautes de goût et l'inutile étagage du vice. La vie de tous les jours y suffit... Mais qu'on se souvienne que l'eau de rose se débite en flacons, ou en livres. A la scène ou à l'écran, elle devient somnifère. Or, on ne va pas au cinéma pour dormir. Que je sache !

Et si ne dormaient pas, ces trois bons curés, mes voisins à la première galerie du Molard-Cinéma, qui assistaient en cette après-midi de fin décembre (en séance publique, non privée) à la projection de « L'Abîme ». Il y avait là pourtant certaine scène se passant dans un cabaret, dit artistique, où des petites danseuses lavaient gentiment la jambe. Eh bien quoi ?... Ils n'y virent sans doute pas de mal. Moi non plus. Ce qui tend à conclure que le péché est moins sur l'écran que dans certains esprits, habités par le diable et qui voient désormais le mal partout.

Un autre joli trait d'un de nos moralistes à tous crins et qui, lui aussi, fut victime de son... ingénuité.

Cette personne — n'augmentons pas sa confusion en la citant — avait convoqué, il y a déjà quelques années, les ouailles d'un bon pasteur protestant à « visionner » un film du genre documentaire. Pas de salle de paroisse en cette commune genevoise, les projections cinématographiques eurent lieu dans la petite chapelle où se célébra habituellement le culte. Or, le documentaire, après avoir révélé de superbes paysages exotiques, présenta les habitants de ce pays sauvage, des indigènes peu vêtus, qui... se mirent à danser ! On sait ce que sont les danses contorsionnées de certains cannibales... Ce spectacle, dans une église... Il y eut, comme bien on pense, un article passablement indigné dans le *Messager paroissial* de l'endroit !

Qu'on relise, en tête de ces lignes, le diagnostic de M. X., observateur des faiblesses et des contradictions de l'humaine censure, et qu'on ose dire qu'il n'a pas raison ! Eva ELIE.

Nouvelle convention entre l'Association des Loueurs de films en Suisse et l'Association Cinématographique suisse romande

La commission, comprenant des représentants de l'A. L. S. et de l'A. C. S. R., et qui est chargée de l'étude d'une nouvelle convention entre les deux associations, en remplacement de celle actuellement en vigueur, après deux séances préliminaires en octobre et novembre derniers, s'est réunie le 25 janvier, à Genève.

Elle est arrivée à des accords qui permettront aux assemblées générales ordinaires des deux associations, qui auront lieu à mi-février, de prendre les décisions nécessaires pour que la commission puisse élaborer les textes définitifs de la convention et du contrat-type, qui pourront ainsi entrer en vigueur très prochainement.

Le secrétaire de l'A. C. S. R. : A. BECH.

A Genève

MM. Nobile et Lansac, directeurs de l'Alhambra, ont offert à leur personnel, au O. K-Bar, une soirée qui fut très réussie et, comme nous l'avons dit, une matinée avec « La dame aux camélias », dont le produit a été réparti entre les employés.

Afin de montrer leur gratitude à leurs directeurs, les employés de l'Alhambra ont offert à leur tour un dîner qui a eu lieu samedi, au café Blaser, rue de la Scie.

Au dessert, au nom de ses camarades, M. Santoux, chef du personnel de l'Alhambra, adressa à MM. Nobile et Lansac un petit discours au cours duquel il exprima les sentiments de reconnaissance du personnel pour le geste généreux des directeurs du cinéma de la Rotisserie.

Cette fête de famille s'acheva dans un esprit de grande cordialité.

Jos. LANG, Sekretär S. L. V.